

# BRIE INFOS

N°2 – Mai 2018

## DATES À RETENIR !



### Samedi 5 mai :

Lâcher de truite organisé par la  
Chasse St Hubert

### Jeudi 10 mai :

Concours de palets organisé par la  
chasse St Hubert

### Dimanche 13 mai :

## BRADERIE LIVRES



Des livres à petits prix !

**DIMANCHE 13 MAI 2018**

Salle « Tabri de l'ise » à BRIE  
de 9 h à 12 h  
Ouvert à tous

Réservation au : 07 62 76 08 08  
2 euros la table de 1,80 m  
(Installation à partir de 7 h)

Petite restauration sur place



Organisée à l'initiative des membres du Conseil Municipal des  
jeunes parrainée par l'association Familles Rurales.

### Mercredi 16 mai :

Don du sang, salle des halles à  
Janzé

### Samedi 2 juin :

50 ans ES BRIE

### Samedi 16 juin:

Fête de l'étang – feu d'artifice

### Samedi 30 juin :

Kermesse de l'école organisée par  
l'OGEC

### Mercredi 25 juillet :

Don du sang, salle du Chêne Jaune  
à Janzé

### Mardi 18 septembre :

Don du sang, salle du chêne Jaune  
à Janzé

Le Brie Info N°3-2018 paraîtra  
début juin, n'hésitez pas à nous  
envoyer vos articles avant le 15  
mai 2018, au secrétariat par  
mail : [mairiebrie@wanadoo.fr](mailto:mairiebrie@wanadoo.fr)

## LE MOT DU MAIRE

# « MON LYCÉE À JANZÉ » A BESOIN DE VOUS !

## DIMANCHE 22 AVRIL à 15h

Pour défendre la candidature de Janzé, nous comptons sur le  
soutien de toute la population !

Rue Pierre et Marie Curie à Janzé  
à proximité du site du futur lycée.

Rendez-vous est donné aux familles, aux associations, aux élus,...  
à tous les habitants du territoire pour un après-midi convivial et festif.  
~ Goûter offert ~

27 communes soutiennent « Mon lycée à Janzé » : Chanteloup, Corps-Nuds, Amanlis, Janzé, Brie, Le Petit-Fougeray, Saulnières, Tresboeuf, Lalleu, La Couyère, Sainte Colombe, Le Theil de Bretagne, Essé, Boistrudan, Marcillé-Robert, Visseiche, Retiers, Coësmes, Thourie, Martigné-Ferchaud, Forges-la-Forêt, Eancé, Chelun, Rannée, Drouges, Moussé, Arbrissel.

Nous y serons ! Évidemment !

L'enjeu est important. Il s'agit de l'avenir de notre territoire et de la qualité de vie de nos habitants. Et même plus encore car il s'agit là de la capacité à étudier et réussir de nos jeunes. C'est valable pour notre secteur de Janzé mais aussi pour toute notre Communauté de Communes et nombre de communes voisines : nos jeunes sont certainement les plus mal desservis en lycée de tout le département, avec des temps de trajet d'environ 1 heure matin et soir, voire plus !

Si nous regardons le département d'Ille-et-Vilaine, La métropole et le Pays de Rennes sont bien desservis. Il existe des lycées dans tous les pôles secondaires que sont Vitry, Fougères, Saint-Malo, Redon. Ensuite il existe un maillage de petites villes-relais en milieu rural que sont Bain de Bretagne, Montfort sur Meu, Combourg, et Janzé.

Curieusement, bien que Janzé soit nettement la plus peuplée de ces villes, elle est la seule qui ne dispose pas de lycée. Et pour les autres c'est depuis longtemps (Montfort, 1987 ; Bain, 1993 ; Combourg, 1999). Pourquoi notre secteur et ses jeunes ont-ils été ainsi oubliés ? Cela peut-il continuer ?

Il est vrai que Janzé avait momentanément accusé un certain retard sur certains équipements dont elle a été aussi la dernière à se doter. Depuis 20 ans la volonté des élus du secteur et de la Communauté de Communes a permis de combler ce retard et de doter notre Ville-Centre d'une piscine et d'une salle de spectacles.

Au triptyque éducation-culture-sports qu'est en droit d'attendre chaque français, il manque bien évidemment la pièce fondamentale qu'est un lycée. Venez avec nous Dimanche pour afficher votre détermination !

Bernard Jamet, Maire

## ASSOCIATION CULTUR'AILES

L'association Cultur'ailes a participé au cours de l'année 2017 et début 2018, a plusieurs projets intercommunaux avec la participation de la CCPRF dont dernièrement à Amanlis pour l'association « Couleurs solidaires ».

Nous travaillons sur de nouveaux projets.

N'hésitez pas à venir nous voir !



## ALSH / FAMILLES RURALES



L'accueil de loisirs proposera le thème du multisport pendant les vacances de printemps.

D'autres projets seront proposés par l'association Familles Rurales qui :

- organisera pour sa 3<sup>e</sup> année consécutive une sortie familiale, le **samedi 26 mai** à Planète sauvage, avec en prime une sortie en 4x4 parmi les animaux !

- organisera son assemblée générale le **samedi 9 juin à 10h00**.

Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année 2017, de discuter des projets en cours et d'élire de nouveaux membres de l'association.

L'accueil de loisirs est associatif et fonctionne grâce à une convention. L'association locale familles rurales de Brie fait partie de cette convention, et est partie intégrante des projets menés.

Il est donc nécessaire pour les parents souhaitant s'investir de le faire contre quelques heures dans l'année !

## FINANCES COMMUNALES 2018



Lors de la réunion de conseil du lundi 26 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget général	937 260.70 €	937 260.70 €	1 095 699.74 €	1 095 699.74 €
Budget assainissement	49 854.32 €	49 854.32 €	41 271.69 €	41 271.69 €
Budget Coteau Sud 3	306 425.56 €	554 533.03 €	0 €	0 €
ZAC de la Moustière	95 732.67 €	95 732.67 €	101 465.34 €	101 465.34 €

Le budget prévisionnel d'investissement 2018 est encore important mais il inclut :

- La requalification du lotissement « les prairies de l'Ise » et la mise aux normes d'accessibilité.
- La restauration du dernier commerce : Restaurant le Baïona
- La réhabilitation de la salle polyvalente en salle du Conseil Municipal et des Mariages
- La mise aux normes d'accessibilité du secrétariat de la mairie

## CCAS de Brie

### Dispositif « argent de poche »

Comme les années passées, il est proposé aux jeunes de la commune, **âgés de 16 à 18 ans**, de participer à l'opération « argent de poche ».

Ce dispositif permet aux jeunes d'accomplir de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie (nettoyage, désherbage, travaux de peinture, service au repas du CCAS) et d'effectuer une action citoyenne !

Chaque séance est encadrée par les agents techniques ou les élus.

Une séance dure 3 heures et est rémunérée 15 €.

**Les inscriptions se font en mairie, toute l'année. Contact : 02.99.47.02.85**

### Repas intergénérationnel

Le CCAS organise chaque année son repas intergénérationnel avec l'école de Brie.

Cette année il aura lieu le **jeudi 5 juillet à 12h, salle de l'Abri de l'Ise**.

Le coût du repas est de 4 € par personne.

Toutes les Briennes et tous les Briens âgés de 60 ans et plus, peuvent se joindre aux membres du Club de l'Amitié pour partager ce repas convivial.

## SECOURS CATHOLIQUE

► **Permanence** : Tous les mardis de 10 h à 12 h avec ouverture de la boutique.

► **Braderie annuelle** :

**Samedi 21 avril de 10h à 16h,**

Rue Abbé Michel Sourdin à Janzé

Ouvert à tous.

► **Contact** : 06.40.12.42.97



# ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE !

## La Communauté de communes muscle sa communication

Lors du Conseil communautaire du 27 mars 2018, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées a validé sa nouvelle stratégie de communication. Avec « Roche aux Fées Communauté », elle vient également de se doter d'un nouveau nom. Entretien avec Luc Gallard, Président de la Communauté de communes et Dominique Cornillaud, vice-président en charge de la culture et de la communication :

### Pourquoi une nouvelle stratégie de communication ?

La Communauté de communes souhaite afficher son attractivité, aussi bien dans le domaine de l'économie, du tourisme qu'auprès des potentiels futurs habitants pour lesquels elle a à cœur de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

C'est aussi le besoin de se démarquer et d'être plus clairement identifiée qui ont conduit les élus dans cette démarche.

Il s'agit de conquérir de nouveaux acteurs du territoire et de montrer que la Roche aux Fées a de nombreux atouts qu'elle veut valoriser.

C'est accompagné par l'ARIC (Association Régionale des Collectivités Territoriales) et de deux consultants : Thierry Azaïs, consultant en marketing et Mickaël Le Goff de l'agence Essentiel communication, que la Communauté de communes a réalisé cette stratégie. Un groupe de travail, constitué de personnes d'univers différents (élus, agents communaux et intercommunaux, entrepreneurs et acteurs du monde associatif) a contribué à son élaboration.

### Quelle est cette stratégie ?

Elle passe tout d'abord par un nouveau nom, « **Roche aux Fées communauté** », plus simple, pertinent et fédérateur.

La signature « **Terre des possibles** » y sera adossée, promesse d'une ouverture et traduction d'un lieu de développement pour tous.

Donner plus de visibilité aux actions entreprises sur le territoire, c'est l'une des composantes principales du programme qui va découler de cette stratégie.

Véritable feuille de route des actions à entreprendre, l'étude a identifié les publics vers lesquels la Communauté de communes doit orienter sa communication.

Première cible : les habitants, afin de mieux leur faire connaître les services proposés, rien de plus normal pour une collectivité qui a fait des services à la population sa priorité.

On trouve aussi un volet économie avec le développement de réseaux d'entreprises, pour l'instauration d'une nouvelle dynamique incitant à l'installation de nouvelles entreprises.

Dans le domaine du tourisme, elle vise à capter de nouveaux touristes et à les faire rester plus longtemps sur le territoire.

La communication interne va aussi être développée en direction des élus et des agents qu'ils soient communaux ou intercommunaux.

### Quelle sera la prochaine étape ?

Il va falloir patienter un peu avant de voir fleurir ce nouveau nom. En effet, dès lors que le nouveau nom de l'intercommunalité a été approuvé, il reviendra aux communes du Pays de la Roche aux Fées de l'approuver au sein de leurs conseils municipaux.

Le temps permettra aussi de créer l'identité visuelle et l'univers de cette nouvelle dénomination. Il ne s'agit pas de tout révolutionner mais plutôt de rendre la Communauté de communes et ses actions plus visibles tant sur son territoire qu'à l'extérieur.

## OFFICE DES SPORTS DE LA ROCHE AUX FEES

### Stages de perfectionnement :

- Football les **26 et 27 avril 2018 à Janzé**, inscription auprès de son club
- Badminton les **26 et 27 avril 2018 à Janzé**, inscription auprès de son club
- Basket les **03 et 04 mai 2018 à Janzé**, inscription auprès de son club

### Stage découverte Vac'en Sport :

- **26 et 27 avril 2018 à Coësmes**, escalade, base-ball et ultimate, Inscription sur le site [www.osprf.wordpress.com](http://www.osprf.wordpress.com) à partir du 03 avril
- **03 et 04 mai 2018 à Martigné-Ferchaud**, kayak et jeux de ballon, Inscription sur le site [www.osprf.wordpress.com](http://www.osprf.wordpress.com) à partir du 03 avril

Pour tous les stages de l'Office des Sports du Pays de la Roche-aux-Fées, possibilité d'utiliser le transport à la demande. Pour cela, contactez la Communauté de communes Au Pays de la Roche-aux-Fées au 02-99-43-64-87.

**Challenge football "Alain Durand"** le 26 mai 2018 à Retiers, stade Joseph Egu.

**Réunion des associations sportives** le 29 juin 2018 à Marcillé-Robert : bilan et préparation de la saison sportive 2018-2019

**Adhésion gratuite** et obligatoire pour bénéficier des services. **Remboursement de formations de cadre bénévoles.**

**Toute l'information sur :** [www.osprf.wordpress.com](http://www.osprf.wordpress.com).

**Secrétariat ouvert** le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h / **Permanence des éducateurs sportifs** le vendredi de 10h à 12h.



## LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

### Le réseau des bibliothèques du Pays de la Roche aux Fées prend le nom de Libellule

Après 20 ans d'existence et pour faire suite à la campagne de modernisation des logos de la Communauté de communes au pays de la Roche aux Fées, le réseau des médiathèques a souhaité se doter d'un nom. Pourquoi ?

Parce que le réseau de lecture publique du Pays de la Roche aux Fées, c'est :

- 12 médiathèques
- 73 500 livres
- 6 700 magazines
- 6 150 cds
- 4 600 dvds
- Plus de 180 000 documents prêtés en 2017 et 36 700 documents prêtés d'une médiathèque à l'autre.

Mais c'est aussi 13 bibliothécaires, 80 bénévoles.

Et c'est surtout 6 670 personnes inscrites et qui profitent de tous les services communs du réseau : des animations pour les petits (Bébé lecteurs, Tête dans les histoires), des ateliers, des expositions, des spectacles, des concerts, des prix de lecteurs : le fameux Tatoulu et les autres prix (Ados, A la Foli'ère et Kazabül).

C'est enfin un site internet qui permet de tout faire de chez soi : de la Vidéo à la demande, des magazines à télécharger sur sa tablette, de la musique, la possibilité de réserver, prolonger, commander ses ouvrages...

Mû par un formidable élan culturel, ce réseau est avant tout synonyme d'échanges, de partages, de plaisirs, de jeux, d'apprentissages, de vie et de connexion. C'est pour résumer cela que le réseau s'est doté d'une nouvelle identité :

le réseau devient Libellule.



#### Pourquoi Libellule ?

Parce que sur une carte, lorsque l'on relie entre elles les médiathèques, on obtient un dessin de libellule.

Parce qu'en latin, libellus, signifie « petit livre ».

Parce que la libellule évoque, les ailes étendues, les feuillets d'un livre. Puissant prédateur, présent sur le territoire, la libellule connecte les différents sites des médiathèques.

Ce logo et ce nom sont nés des explorations visuelles et créatives du studio graphique Jazéenne Télégraphie. Ils résument à eux seuls toute la philosophie du réseau des médiathèques du Pays de la Roche aux Fées.

**Pour en savoir plus :** [www.cc-rocheauxfees.fr](http://www.cc-rocheauxfees.fr), ou sur le facebook du réseau des bibliothèques : <https://www.facebook.com/BibliothequesDuPRAF>, ou dans les bibliothèques du réseau du Pays de la Roche aux Fées : Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Coësmes, Essé, Janzé, Le Theil, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Thourie.

## SENIORS : BIEN VIVRE CHEZ SOI

### Séniors : Bien vivre chez soi en toute sécurité et confort

#### Avant la 1<sup>ère</sup> chute : Engager des travaux

Pour éviter la première chute à domicile liée à la perte d'autonomie (baisse de la vue, de l'ouïe, déplacements difficiles, pertes de repères...), des travaux et aménagements du logement peuvent être réalisés.

**Il existe des aides financières pour la réalisation des travaux, lorsqu'ils sont réalisés par des professionnels.**

Le label Handibat garantit la formation des artisans des différents corps de métier.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'obtention des financements.

Les travaux d'adaptation et/ou d'aménagement peuvent être prévus à l'intérieur et à l'extérieur du logement.

**Contact : CCPRF**

**Service Habitat au 02.99.43.64.87 / 16 rue Louis Pasteur à Retiers**

## SAISON CULTURELLE CCPRF



### Samedi 2 juin

#### Les 20 ans du Hangart

Gratuit, Gentieg à Janzé, 20h30

### Samedi 9 juin

#### Festival « OFF SCENE » TONYCELLO



Chansons pauvres.....à rimes riches !

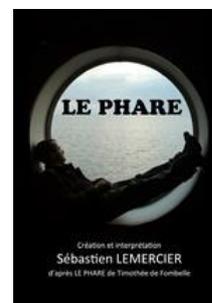
Manoir du Plessix à Coësmes, 18h.

Tarifs : plein 5€ / réduit 3€

Gratuit pour les enfants moins de 6 ans

### Dimanche 10 juin

#### Festival « OFF SCENE » LE PHARE - Récit



Chapelle de Beauvais

Au Theil de Bretagne, 16h

Tarifs : plein 5€ / réduit 3€

Gratuit pour les enfants moins de 6 ans

### Mercredi 27 juin

#### Festival du Hangart

Gratuit, salle Count Basie  
au Hangart à Janzé, 19h

### Samedi 30 juin

#### Couleurs de Bretagne

6<sup>ème</sup> édition du concours de peinture  
à Marcillé-Robert de 8h à 19h.

Gratuit, ouvert à tous, sur inscription.

Renseignements au 0 820 205 235

**Et pleins d'autres  
événements**

**à suivre sur :**

**[www.cc-rocheauxfees.fr](http://www.cc-rocheauxfees.fr)**

# CARTE NATIONALE D'IDENTITE / PASSEPORT

## Renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport, n'attendez pas l'été !

A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, nombre de citoyens font renouveler leurs cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports. **Attention aux délais !**

**Pensez à prendre rendez-vous auprès des mairies équipées de dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité.**

Pour éviter que l'afflux des demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen des personnes concernées, la préfecture d'Ille-et-Vilaine recommande aux usagers de prendre dès à présent les dispositions nécessaires:

1. Vérifiez les dates d'expiration des CNI ou passeports en votre possession
2. Rendez-vous dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, dans l'une des mairies équipées de dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité.



### **Pour rappel :**

- **Votre passeport doit être valide encore six mois après votre date de retour sur le territoire français.**

- **La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis 2014.**

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans **si vous étiez majeur au moment de sa délivrance** et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014.

**Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration.**

Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères (rubrique Entrée/Séjour : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

## BRIGADE DU NUMERIQUE

### Qu'est-ce que c'est ?

Inaugurée par Gérard Collomb le 27 février dernier, la brigade numérique de la gendarmerie nationale s'inscrit dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Accessible 24h/24 et 7 jours/7, cette plateforme permet de contacter les forces de gendarmerie depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette : [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Cette plateforme permet à chacun de saisir plus facilement les services de la gendarmerie nationale pour toute question sur la sécurité au quotidien. Elle n'est cependant pas faite pour traiter les situations d'urgence : en cas de problème, il convient toujours d'appeler le **17** ou le **112** (ou d'envoyer un SMS au **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Composée de gendarmes spécialement formés à l'accueil à distance, la brigade numérique est accessible en plusieurs langues. Les personnels qui y sont affectés peuvent également utiliser le français facile à lire et à comprendre (FALC) pour mieux se faire comprendre de certains publics, notamment les personnes souffrant de handicap mental.

Pour contacter la brigade numérique, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la gendarmerie nationale et de cliquer sur la bulle de « chat » qui apparaît alors à l'écran. La brigade est aussi accessible via les comptes Facebook ou Twitter de la gendarmerie.

En plus d'un contact direct avec l'institution, la gendarmerie nationale propose également sur son site une « foire aux questions » remaniées, qui permet de répondre directement à un certain nombre d'interrogations que peuvent avoir les internautes (modalité d'intégration de la réserve opérationnelle, métiers proposés par la gendarmerie, information sur les permis de conduire existants en France, âge requis pour conduire un scooter, etc.).

# IMPOTS SUR LE REVENUS : CAMPAGNE 2018

## Déclarez en ligne !

Vous êtes concerné par l'obligation de déclarer en ligne dès cette année si :

- Votre revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur votre avis d'impôt reçu en 2017 (sur vos revenus de 2016) est supérieur à 15 000 euros ;
- Votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet.



**En 2019, tout le monde devra déclarer en ligne, quel que soit son revenu.**

### Calendrier :

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le mercredi 11 avril.

Pour le Département 35, la date limite de déclaration est fixée au **mardi 29 mai à minuit**.

Pour les déclarations sous format papier, vous aurez jusqu'au **mercredi 17 mai** pour le faire.

**Besoin d'aide ?** Vous pouvez contacter la Trésorerie de Retiers au 02.99.43.40.82 ou vous rendre sur place pendant les heures d'accueil du public (du lundi au jeudi de 8h45 à 12h45 / fermeture le vendredi) 7 rue Jean Mermoz à Retiers

## PRELEVEMENT A LA SOURCE

### LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

**En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.**

### SALARIÉ ? ACTIF ? RETRAITÉ ? INDÉPENDANT ? JE SUIS CONCERNÉ

L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

### ET MON TAUX DE PRÉLEVEMENT ?

En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

- > Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.
- > Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur mon avis d'impôt.

### ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.

### GÉRER MON PRÉLEVEMENT À LA SOURCE

L'administration fiscale transmet automatiquement mon taux aux organismes collecteurs (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...). Pour mes revenus sans collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...), elle prélève chaque mois des acomptes sur mon compte bancaire.

**Je peux adapter mon prélèvement à la source après ma déclaration en ligne ou à compter du 16 juillet 2018 si je déclare sur papier :**

- > si je suis en couple marié ou pacsé, je peux choisir des taux individualisés au lieu de mon taux « foyer ». Ce choix ne modifie pas le total des prélèvements, il les répartit différemment au sein du couple ;
- > je peux choisir de ne pas transmettre mon taux à mon employeur. Un taux non personnalisé m'est alors appliqué en fonction de mon niveau de rémunération. Dans la plupart des cas, il sera plus élevé et je serai remboursé du trop versé l'année suivante. Dans les autres cas, je devrai verser chaque mois un complément sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) ;
- > je peux choisir le paiement de mes acomptes par trimestre pour mes revenus sans organisme collecteur (revenus des indépendants, revenus fonciers...)

### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le principe ne change pas. Les réductions et crédits d'impôt acquis une année me sont restitués l'année suivante.

### ET MES REVENUS DE 2018 ?

L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés.

Retrouvez plus d'informations sur les sites [prelevementalasource.gouv.fr](http://prelevementalasource.gouv.fr) et [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

0 811 368 368 Service 0,00 € / min \* prix appel

© Direction générale des Finances publiques - Mars 2018



## SIBVS : PLANTES INVASIVES

### Vous souhaitez participer à la préservation de l'environnement sur votre territoire ?

Devenez observateur des plantes invasives du réseau de surveillance:



**AMBROISIE**  
à feuilles d'armoise

**BERCE DU CAUCASE**

**RAISIN D'AMÉRIQUE**

**DATURA STRAMOINE**

Exemples de plantes exotiques envahissantes

**Pourquoi agir ?**  
Certaines plantes peuvent avoir un impact fort sur notre santé et sur notre environnement : pollen allergisant, sève qui provoque de graves brûlures, plante toxique.

**Dans quel cadre ?**  
Décret du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie et autres textes européens et nationaux.

**Pourquoi un réseau ?**  
Pour organiser la lutte et pour identifier les nouveaux foyers le plus tôt possible.

**Qui est concerné ?**  
Toute personne connaissant bien son territoire.

**Ce que l'on peut faire près de chez soi ?**  
Observer et signaler tous nouveaux foyers.

### Comment est organisé le réseau de surveillance ?



Qui

Quelle action ?

<b>FREDON Bretagne</b>	Coordonne le dispositif
Communauté de communes, syndicat de bassin versant, Conseil départemental ou régional, DIRO, SNCF, travaux publics...	Coordonne les observateurs et fait le relais avec la FREDON Bretagne
Toute personne intéressée pour observer des plantes sur son territoire	Observe et alerte son relais territorial



Avec le soutien de :



**Contact :** Syndicat Intercommunal Bassin Versant de la Seiche : 02.99.00.76.41 / mail : bvseiche@orange.fr

## FGDON : FRELONS ASIATIQUES

La campagne de lutte contre le Frelon Asiatique a redémarré. La lutte contre cette espèce invasive est primordiale.

**Sur le Pays de la Roche aux Fées, 144 nids ont été détruits en 2017 (contre 167 en 2016).**

En 2018, la Communauté de communes prend de nouveau en charge financièrement la destruction des **nids de Frelons asiatiques (et uniquement ceux-là)**.

### PROCEDURE :

1. Un nid est repéré (par un particulier, un agent communal, un élu, une entreprise)
2. La mairie ou le particulier prend contact avec la plateforme téléphonique de la FGDON.  
⇒ **Tel : 02.23.48.26.32**
3. Le cas est authentifié par la FGDON (par description du nid, description d'un frelon ou photo à l'appui).
4. La FGDON35 fait intervenir un prestataire référencé.
5. Le prestataire référencé intervient pour détruire le nid.
6. Le prestataire référencé facture **directement** son intervention auprès de la CCPRF.

### POINTS IMPORTANTS :

- Ne réaliser pas de piège : mal conçus, ils peuvent piéger d'autres insectes utiles à la pollinisation et à la biodiversité (dont le frelon commun, principal concurrent de l'asiatique)
- Des piégeages sont réalisés par des professionnels de l'apiculture et cette pratique est encadrée.
- N'appeler que si le nid a été repéré, pas uniquement si vous avez vu un frelon.
  - Ne pas engager seul la destruction d'un nid (risque de piqûres et de non destruction du nid).
  - Un périmètre de sécurité doit être mis en place autour du nid repéré.
  - Aucune facture d'un prestataire non référencé ne sera prise en charge par la Communauté de communes.
  - Aucune facture pour la destruction d'un nuisible autre qu'un frelon asiatique (Guêpe ou frelon commun) ne sera prise en charge par la Communauté de communes.



**FGDON** Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

**UNE NOUVELLE ESPECES INVASIVE EN ILLE ET VILAINE LE FRELON ASIATIQUE**

**Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)**

**Frelon commun (jusqu'à 4 cm)**

**ATTENTION CET INSECTE EST DANGEREUX**

Vous suspectez fortement sa présence?  
Contactez nous  
**02.23.48.26.32**

FGDON 2AC Allaites Champenoises  
Rue Maurice Le Lannou - CS 10° 76241 - 50042 RENNES Cedex

## INFOS UTILES

### Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées »

Maison du Développement - 16, rue Louis Pasteur à Retiers  
Ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
et le vendredi fermeture à 16h30.



Au Pays  
de la  
**Roche aux Fées**

Communauté de communes

#### ► Rappel des services présents à la Maison Du Développement (MDD):

#### EMPLOI : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Point Accueil Emploi (PAE)** : Tout public, mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi. Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous, le vendredi sur rendez-vous. Permanence assurée également aux Halles de Janzé, sans rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h. Contact : 02 99 47 16 67.
- **Point Informations Jeunesse (PIJ)**, également présent à Janzé : mail : pijjanze@hotmail.fr
- **Mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans** du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
- **Relais pour l'emploi** : Association intermédiaire pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois
- **Boutique de Gestion 35 (BGE 35)** : aide à la reprise et création d'activité. Permanence 1 mardi /2, sur rendez-vous

#### TRANSPORT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Transport)

- **Transport à la Demande (TAD)** : Fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h.
- **Pass'Jeunes** : Desserte du centre aquatique « Les Ondines » de Janzé du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, pour les 12-18 ans

#### SPORT : Renseignements au 02.99.43.42.60 (secrétariat ouvert le mercredi et vendredi matin)

- **Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées**

#### PETITE ENFANCE : Renseignements au 02.99.43.44.16

- **RIPAME** : Lieu d'information sur les modes d'accueil, aide au rôle d'employeur d'une assistante maternelle et animation de matinées d'éveil par des professionnels, dans les espaces jeux du territoire. Permanence sur rendez-vous le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30. Permanence également assurée aux Halles de Janzé le mercredi de de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

#### PERMANENCES JURIDIQUES : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Avocat** : 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Notaire** : 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 14h à 16h, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Huissier** : 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, 1 mois/2, de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

#### PERMANENCES HABITAT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Habitat)

- **Architecte conseil** : Permanence 1 fois par mois. D'autres communes de la CCPRF (Janzé, Retiers, Essé, Martigné-Ferchaud,...) assurent également une permanence. Prendre RDV auprès des mairies concernées.
- **Habitat** : Conseil sur les aides financières à la rénovation, accompagnement dans les démarches administratives,...

#### MAISON MEDICALE RETIERS :

APPELER LE 02 99 43 44 45 – 12 rue Louis Pasteur à Retiers (Une secrétaire répond à votre appel et vous donne la suite qui s'impose)

Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable : Le samedi de 12h à 20h

Le dimanche et jours fériés de 9h à 20h

En dehors de ces horaires et pour toute urgence vitale, APPELER LE 15 : La nuit en semaine, les week-ends et jours fériés de 20h à 9h

PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

<b>MAIRIE</b>  22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 <a href="mailto:mairiebrie@wanadoo.fr">mairiebrie@wanadoo.fr</a> <b>Site internet : www.brie35.fr</b>  <b>Ouverture au public :</b>  Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h Vendredi de 14h à 17h	<b>MEDIA THEQUE</b>  2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42  <b>Ouverture au public :</b>  Mardi : 16h30 à 18h30 Mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h Samedi de 10h à 12h	<b>DECHETERIE de JANZE</b>  Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52  <b>Horaires d'ouverture :</b>  Lundi: 10h-12h / 14h-18h Mercredi –Vendredi: 9h-12h / 14h-18h Jeudi: 14h-18h Samedi: 9h-12h / 14h – 18h
--	--	---

**Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie**